



collectif français pour l'éducation à l'environnement
vers un développement durable

Pour les candidats aux élections régionales 2010

Pour un avenir solidaire, équitable et responsable

***10 propositions en faveur de
l'éducation à l'environnement vers un
développement durable (EEDD)***

Avec les élections régionales notre pays s'apprête à vivre un rendez-vous démocratique majeur en 2010. Dans cette perspective, alors que nous sortons des deuxièmes assises nationales de l'EEDD qui ont mobilisé plus de 6000 acteurs dans 65 assises territoriales et à Caen Basse-Normandie, alors que les espaces de concertation pour l'EEDD se multiplient dans les territoires, les citoyens organisés, engagés au sein des réseaux et collectifs régionaux et du Collectif Français pour l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable (CFEEDD), décident de participer au débat public en proposant 10 mesures concrètes pour développer l'Education à l'Environnement vers un développement durable.

Pour un autre développement avec toute la population par la sensibilisation, par l'information, par la formation et l'éducation impliquons les citoyens, développons l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD).

S'il doit l'être, ce document sera **Imprimé sur papier recyclé**  de manière privilégiée en recto verso, mode livret.

L'humanité est confrontée à une **crise écologique, sociale, économique et financière** sans précédent. Elle prend conscience que son avenir est en jeu si elle ne remet pas en question ses modes de production et de consommation.

Les acteurs de l'EEDD de notre pays réaffirment que les solutions sont à portée de main et qu'elles passent entre autres par une pratique généralisée de l'EEDD pour tous, partout, tout au long de la vie.

L'engagement de chacun est nécessaire. Par la sensibilisation, par l'information, par la formation et par l'éducation, c'est la culture de la société qui est appelée à se transformer en profondeur.

Nous avons, par l'éducation, à ouvrir les portes à de **nouvelles perspectives**.

Principes fondateurs et finalités :

L'éducation à l'environnement vers un développement durable est une éducation **émancipatrice** qui met au premier plan **les valeurs** (solidarité, respect, liberté, laïcité...) et qui a pour finalité la **responsabilisation et l'engagement** des citoyens dans l'action.

Eduquer à l'environnement vers un développement durable :

C'est donner les connaissances nécessaires et les éléments de conscience pour que chacun considère que la Terre est un **bien commun** dont nous devons prendre soin, que tous les humains doivent être **solidaires** entre eux, avec cette Terre et avec tout ce qui y vit.

C'est forger **l'esprit critique**. Cette éducation conduit à **l'autonomie** permettant à chaque personne de penser, de décider et d'agir par elle-même.

C'est augmenter la faculté d'**attention**, cultiver la fraternité et replacer l'humain au centre de nos choix.

L'importance portée à la méthode est un aspect essentiel de l'éducation à l'environnement vers le développement durable, elle privilégie :

- la pratique du **terrain** pour une confrontation directe à la réalité,
- le **travail de groupe** pour créer plus de solidarité,
- la **créativité** pour initier de nouvelles voies du « faire ensemble »,
- la **transdisciplinarité** pour une approche globale de la complexité,
- l'exercice du **débat** pour préparer les acteurs d'une démocratie vivante.

L'EEDD est une école de participation amenant chacun à plus de cohérence. Elle s'adresse à tous, tout au long de la vie (formation dans les collectivités et les entreprises, sensibilisation du grand public et des consommateurs, éducation dans le monde scolaire et jeunes).

Historique :

Faisant suite aux sorties nature, l'éducation à l'environnement s'est enrichie quant à son contenu : déchets, eau, mobilité, consommation, climat, biodiversité, énergie... deviennent ses thèmes majeurs. L'éducation à l'environnement devient une éducation au territoire avec des collectivités territoriales s'impliquant fortement. Avec l'éducation au développement durable, **les problématiques culturelles, sociales et économiques** sont plus nettement incluses dans le propos éducatif.

L'éducation à l'environnement a évolué aussi socialement. Dans les années 70 les acteurs ont ressenti le besoin d'échanger entre eux et de se constituer en réseaux. Puis ils sont venus au dialogue avec les décideurs politiques pour **amorcer une action collective**.

La création du CFEEDD à partir de 1997 a permis l'organisation des premières assises françaises de l'éducation à l'environnement en 2000 et la rédaction d'un **plan national d'action**. Des plans régionaux d'action voient depuis cette date le jour, des réseaux départementaux se créent.

Des milliers d'acteurs, professionnels et bénévoles, sur le terrain, contribuent à développer la prise de conscience de la population et sa capacité à agir.

En France, en soutenant la constitution des **réseaux d'acteurs** et sur la base des circulaires ministérielles ou de dispositifs comme « la semaine du développement durable », « la semaine sans déchets », « la fête de la nature », « la semaine de la solidarité internationale », les pouvoirs publics se sont impliqués mais **les résultats restent encore trop faibles**. On sait hélas trop bien le très faible impact du Grenelle de l'environnement sur la sensibilisation, l'information, la formation et l'éducation de la population.

Pourtant la non-éducation à un coût.

C'est dans les territoires au plus près des administrés que les leviers d'actions sont les plus efficaces. Les conseils régionaux par leur compétence sur la formation ont un rôle de premier plan à jouer et l'ensemble des acteurs de l'EEDD compte sur les futurs élus pour un nouveau démarrage pour une éducation de tous tout au long de la vie qui prenne réellement en compte les questions écologiques.

Paradoxe 21.

Au moment précis où la population exprime sa préoccupation légitime, **alors que les indicateurs environnementaux et sociaux sont au rouge**, alors que les déclarations des responsables politiques ne se comptent plus, alors que de nombreux textes, élevant l'éducation à l'environnement et au développement durable au rang des mesures à prendre, ont fait leur apparition (stratégie française de développement durable, charte de l'environnement adossée à la Constitution), ce qui est effectivement réalisé n'est à la mesure des enjeux.

Ainsi, les acteurs de l'EEDD et notamment les associations d'environnement et d'éducation sont mis à mal comme rarement dans le **passé** (baisse des moyens, rappel des personnels mis à disposition, application des appels d'offre aux projets éducatifs), la formation des enseignants elle-même est très insuffisante et inadaptée.

Nombre de pays agissent de manière volontaire sur leurs systèmes éducatifs pour une meilleure prise en compte des problèmes écologiques. Les démarches de généralisation engagées dans les systèmes éducatifs français constituent une avancée sur le papier, mais ne répond pas à la question des moyens.

En dépit de multiples textes officiels, la France n'est toujours pas dotée d'une véritable politique nationale de l'EEDD.

Les dix propositions

Nous proposons que les représentants des citoyens à la Région décident de :

1. Mettre en œuvre concrètement des projets et actions d'EEDD sur le terrain, créer le débat.

L'éducation à l'environnement s'est construite à partir de la volonté d'acteurs de terrain qui réalisent des projets éducatifs. C'est le nombre de ces projets concrets, diversifiés, en phase avec les réalités de territoire, qui doit être multiplié. Le développement de l'EEDD doit être pensé en priorité à partir de l'existant, avec ceux qui la font.

Des propositions concrètes :

Permettre le développement des actions d'information et de sensibilisation auprès de la population en soutenant les événements organisés par l'école et/ou les associations, l'édition associative, la diffusion de documents et d'outils.

Intégrer dans le projet éducatif de la Région des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des jeunes.

- Favoriser l'accès à la connaissance de la biodiversité régionale pour toutes les catégories de population par des actions éducatives construites en partenariat avec le tissu socio-éducatif régional en intégrant cette action dans la politique régionale en faveur de la biodiversité

Mettre en place des débats citoyens sur tous les grands thèmes de l'environnement : climat, biodiversité, eau, pollutions,

2. Créer les conditions de mise en relation des acteurs de l'EEDD : les aider à s'organiser

La capacité qu'ont les porteurs de projets, à se rencontrer, à échanger, à mutualiser, à construire collectivement des projets dans leurs territoires est le premier facteur de développement de l'EEDD.

Nous proposons de :

- Considérer l'EEDD comme une action d'utilité sociale.
- Soutenir les réseaux d'éducateurs, les plates-formes, les espaces de concertation ou collectifs et les associations d'EEDD.

- Impliquer toutes les parties prenantes de la Région dans un espace de concertation consacré spécifiquement à l'EEDD
- Renforcer la participation des associations d'élus (AMF, ARF, ADF...) à la gouvernance nationale de l'EEDD.

3. Construire une démarche éducative en accompagnement de chaque politique publique

Lois, décrets, arrêtés, circulaires...régissent les politiques de l'eau, des déchets, de l'air, de l'énergie, des paysages, de l'agriculture, des transports... chacun de ces textes pourrait être porteur d'un volet éducatif, ce serait un gage d'efficacité.

- Nous proposons d'associer les représentants des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les constructions des politiques publiques pour y définir ensemble un volet éducatif.
- Nous demandons qu'un pourcentage des montants des travaux soit dédié à l'action éducative.

4. Promouvoir la culture du partenariat

Le travail en partenariat est la base sur laquelle se construisent les projets d'éducation à l'environnement et au développement durable. Etat, agences publiques, collectivités territoriales, associations, entreprises apprennent l'art du « faire-ensemble ».

Nous proposons de :

- Favoriser le conventionnement, notamment dans un cadre pluriannuel, pour la réalisation des projets d'actions définis en commun entre les pouvoirs publics, les associations et les entreprises.
- Exclure les actions d'EEDD du champ de la mise en concurrence des marchés publics (classes de découverte, centres de vacances, interventions pour les écoles,...).

5. Démultiplier l'action par la formation

La formation est une des clés pour passer à une nouvelle vision collective du développement.

Une formation adaptée doit permettre la rencontre d'acteurs d'horizons différents (professionnels de tous les métiers, enseignants, agents des

ministères, des collectivités, des agences publiques, bénévoles et salariés des associations, des entreprises...) et ouvrir sur le partenariat.

Nous proposons de :

Intégrer les notions d'environnement et de développement durable dans toutes les formations professionnelles soutenues ou mises en place par les Régions (Programme Régional de Développement de la Formation Professionnelle, Programme Régional Qualifiant, Programme d'action préparatoire à l'insertion, pré-qualification, apprentissage, personnels des Régions).

- Insérer l'EEDD dans toutes les actions de formations professionnelles initiales et continues.
- Développer la formation des élus et des techniciens des collectivités en vue d'un accompagnement des citoyens vers une prise en charge participative des plans et mesure de gestion collective de l'environnement et du développement durable.
- Soutenir la formation des animateurs et des enseignants de la maternelle au supérieur pour une meilleure efficacité de leur action en EEDD.

6. Transformer les lycées

Nous proposons de :

Elaborer une politique favorisant l'implication de tous les acteurs des lycées et des CFA dans des projets concertés en faveur de l'environnement et du développement durable.

Généraliser les **démarches de développement durable dans les lycées et les CFA**. Favoriser l'accompagnement de ces démarches par des acteurs de l'EEDD.

Développer des projets « Alimentation et restauration » dans les lycées permettant aux lycéens un accès quotidien à une alimentation saine, écologique, issue de filières courtes et locales.

- Soutenir chaque établissement et campus entrant dans une démarche écoresponsable à visée éducative : les cantines bio, les économies d'eau et d'énergie, les énergies renouvelables, les récupérations d'eau de pluie, le compost, les vergers conservatoires, la réduction et le tri des déchets, les plans de déplacement, l'utilisation de papier recyclé...

- Réfléchir à l'inscription de l'EEDD dans les différents dispositifs d'évaluation des élèves du primaire à l'université.
- Relancer les classes de découvertes comme certaines Régions ont déjà pu s'y engager.
- Organiser une journée banalisée par mois à tous les niveaux de scolarité où il sera possible pour les élèves et les enseignants de travailler hors des champs disciplinaires dans le cadre de projets.

7. Sensibiliser la population aux questions environnementales et de développement durable

Il est urgent de sensibiliser la population à l'ensemble des problèmes environnementaux et de développement durable. L'information doit être accessible, pour permettre aux citoyens de faire des choix responsables.

La Région peut jouer un rôle clé dans les partenariats qui pourront provoquer des changements.

Nous proposons de :

- Créer un poste d'animateur environnement et développement durable par quartier ou par commune en milieu rural.
- Financer des centres d'accueil EEDD et surtout aider ceux qui existent.
- Renforcer la présence de l'Education à l'environnement et au développement durable dans les médias du service public.
- sensibiliser et former les responsables et la communauté éducative des structures ACM (élus, professionnels, bénévoles, parents...), en continuité avec le temps scolaire

8. Soutenir la professionnalisation

Nous demandons aux pouvoirs publics de favoriser la formation, la professionnalisation et l'emploi des acteurs de l'EEDD. La mise en place d'une filière professionnelle est nécessaire.

Nous proposons de :

- Structurer les filières de formation professionnelle des éducateurs à l'environnement et au développement durable.
- Mettre en place un système d'unités de formation capitalisables afin d'améliorer la compétence et la progression des professionnels.

- Reconnaître les cursus de formation :
 - Intégration des niveaux de formation des animateurs en EEDD dans la grille de la fonction publique
 - reconnaissances d'équivalences.

9 Développer la recherche

La France connaît un grave retard en ce qui concerne la recherche en EEDD. La recherche pluridisciplinaire doit être développée. De nombreux praticiens sont eux-mêmes en questionnement permanent sur leurs pratiques : l'EEDD est un terrain d'élection pour développer la recherche-action.

Nous proposons de :

- Développer la recherche-action en associant monde de la recherche et praticiens de terrain.
- Créer une chaire EEDD dans chaque université.
- Créer des tableaux de bord ou observatoires de l'EEDD dans les territoires, en instituant une cogestion Etat, collectivités territoriales et société civile.

10 Consacrer un réel budget à l'EEDD.

Pour que les projets sur le terrain soient multipliés et progressent en qualité, nous demandons aux autorités publiques de soutenir financièrement l'EEDD. Le monde associatif de l'EEDD représente des milliers d'emplois, qui sont régulièrement mis en danger par la diminution des subventions. Les établissements scolaires, les accueils collectifs de mineurs (ACM) ont également besoin de fonds pour financer des actions d'EEDD.

Nous proposons de :

- Mettre en place des fonds de financement de l'éducation à l'environnement vers un développement durable à tous les échelons de territoire.
- Développer les dispositifs d'emplois aidés et d'aide à la création d'emplois pour le monde associatif engagé dans l'EEDD.
- Prendre des mesures fiscales adaptées pour développer l'EEDD.

Repenser, dans le cadre de larges concertations, les modalités d'attribution des aides financières pour les projets éducatifs en environnement et développement durable.

Le Collectif Français pour l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable (CFEEDD) est un collectif d'acteurs qui œuvrent pour le développement de l'éducation à l'environnement vers un développement durable. Il regroupe une quarantaine d'organisations nationales de la société civile. Il veut renforcer les liens entre ses membres, constituer une force de propositions, développer en commun des réflexions, actions et orientations politiques visant le développement de l'EEDD en France.

Liste des membres du CFEEDD soutenant cette action

1. Association française d'astronomie - AFA
2. Association française des Petits Débrouillards
3. Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives – CEMEA
4. Comité 21
5. Eclaireuses Eclaireurs de France – EEDF
6. Fédération des clubs CPN "Connaître et Protéger la Nature" - FCPN
7. Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels – FCEN
8. Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public – FGPEP
9. Fédération Nationale des Francas
10. Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme
11. Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe– FEEE
12. France Nature Environnement – FNE
13. Institut Coopératif de l'Ecole Moderne - ICEM pédagogie Freinet
14. Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement - IFREE
15. Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement IFFORME
16. Ligue de l'enseignement
17. Office Central de la Coopération à l'Ecole - OCCE
18. Planète Sciences
19. Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable - REFEDD
20. Réseau École et Nature - REN
21. Réserves Naturelles de France - RNF
22. Scouts et guides de France
23. SGEN-CFDT
24. SILVA, Arbres, Forêts, Sociétés
25. Syndicat National des Enseignants du Second degré - SNES
26. Sup Agro Florac
27. Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement - UNCPIE
28. WWF

L'action du CFEEDD s'appuie sur des réseaux organisés dans les territoires, au plus près des citoyens; il existe aujourd'hui, dans presque toutes les régions, des **plateformes territoriales pour l'EEDD**.

Coordonnées du CFEEDD :
36 rue Amelot – 75011 PARIS
Tél : 01 45 87 96 09 et 04.67.06.18.66
www.cfeedd.org
contact@cfeedd.org